17: Mercier MS37 Senegal

ÉTUDES SÉNÉGALAISES

N° 5

L'AGGLOMÉRATION DAKAROISE

Quelques aspects sociologiques et démographiques

Centre IFAN – Sénégal
Saint - Louis - du - Sénégal
1954

[Title Page]

[4 11]

ASPECTS DE LA SOCIETE AFRICAINE DANS L'AGGLOMERATION DAKAROISE : GROUPES FAMILIAUX ET UNITES DE VOISINAGE

Par P. MERCIER.

Il ne peut encore être question de faire un exposé synthétique des résultats obtenus par les diverses enquêtes sociologiques *stricto sensu* entreprises dans l'agglomération dakaroise. De nombreux domaines restent à explorer, sur lesquels nous ne possédons encore que des données très sommaires : la sociographie des groupements n'a pu qu'être ébauchée, des chapitres importants tels que la sociologie religieuse, la sociologie des loisirs, etc., doivent faire l'objet de recherches plus approfondies. Le plan d'étude, très vaste, que nous avions élaboré au début de 1953, n'a pu évidemment être réalisé entièrement (1). La complexité de la composition raciale, ethnique, professionnelle, etc., du centre urbain oblige à des enquêtes longues et diverses. D'autre part, la nécessité d'études comparatives dans d'autres centres urbains du Sénégal est très rapidement apparue, études que des circonstances favorables nous ont permis d'entreprendre dès la fin de 1953 (2). Le présent article va donc se limiter à un très petit nombre d'aspects de la structure sociale : aux autres, il sera fait allusion lorsque ce sera nécessaire.

D'une part, nous illustrerons certains aspects de la structure des groupes de parenté dans la population africaine ; malgré l'amenuisement des fonctions remplies par la famille en milieu urbain, malgré la diversification des groupements à fonction spécialisée, qui caractérisent la vie sociale urbaine, leur rôle demeure capital (3). Tout

(1) Il a été publié dans le Rapport Annuel de l'IFAN pour 1953.

(2) En particulier, la documentation de base fournie par des recensements récents des villes de Thiès et de Saint-Louis a permis d'y réaliser des enquêtes par questionnaires selon la méthode des sondages. Regrettons que l'absence à Dakar d'un recensement récent et précis nous empêche d'aborder maints aspects de la démographie et de la sociologie de cette ville. Et souhaitons qu'il puisse être réalisé bientôt.

(3) L'exposé démographique de L. MASSÉ recoupe bien entendu certains aspects de cette étude. Cf. notre avant-propos.

proche est celui joué par le groupe ethnique, qui ne sera qu'esquissé ici. D'autre part, nous étudierons le rôle joué par certains groupements de fait, non structurés : unités de voisinage, groupes d'amis, plus ou moins indépendants, selon les cas, des structures et des liens traditionnels, ethniques et familiaux. L'étude des groupements structurés de type nouveau sera réservée pour un autre travail ; nous ne donnerons à ce sujet que des indications sommaires.

La profonde interconnection des phénomènes sociaux observables dans un milieu défini (1) doit cependant, comme toujours, être soulignée. La première partie de cet exposé sera donc consacrée à un exposé, très général, des cadres dans lesquels on doit replacer toute étude du complexe social dakarois (2).

I

Dakar a connu un énorme développement entre les deux guerres, et surtout depuis 1946. Développement démographique, développement économique (3). En même temps, les caractéristiques de la société dakaroise, étant bien entendu qu'elle se décompose en plusieurs sociétés partielles, organiquement liées, mais qui ont chacune leurs problèmes particuliers, ont subi d'importants changements. En rendre compte dépasserait les limites de ce travail ; nous nous contenterons de rappeler quelques traits essentiels.

A. — Les villes nées de la colonisation ont partout été établies dans des conditions comparables, et pour des raisons semblables : ports, points de traite, centres administratifs, etc... ; ces divers éléments s'ajoutant les uns aux autres (4). On peut cependant en distinguer actuellement plusieurs types (5), quelques-uns des critères essentiels à considérer étant les suivants :

---

(1) Qui lui-même n'est jamais clos. Cf. par exemple le rôle dans les villes coloniales des vagues d'immigrants saisonniers.

(2) Celles-ci ont été, jusqu'à présent, limitées à l'agglomération dakaroise proprement dite ; les banlieues plus ou moins complètement liées à la ville ont été provisoirement laissées de côté (Ouakam, Hann, le lotissement récent de Dagoudane-Piking, etc.)

(3) Cf. par exemple les exposés d'un géographe américain, à la suite de deux voyages à Dakar, l'un avant la guerre (1935-36), l'autre en 1947 ; D. Wuttlesey, Dakar and the Other Cape Verde Settlements, *The Geographical Review*, oct. 1941, pp. 609-638 ; Dakar Revisited, *The Geographical Review*, oct. 1948, pp. 626-632. Et les changements se sont encore accélérés.

(4) Voir l'article d'ensemble de J. Dresch : Villes d'Afrique Occidentale, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Juillet-Septembre 1950, pp. 201-230.

(5) Nous nous limitons bien entendu à l'Ouest africain, les villes d'Afrique méridionale, par exemple, ayant eu un développement différent, et étant placées dans un contexte social sensiblement différent.

1° Leurs fonctions se sont plus ou moins multipliées et diversifiées ; ainsi, à Dakar, un début d'industrialisation, les tendances à la formation d'un centre culturel ouest-africain, annoncent une nouvelle phase de développement. D. WHITTLESEY, dans son premier article sur Dakar notait déjà : « Dakar est dans tout l'Ouest africain la seule ville au sens européen (ou occidental) du terme (1) ».

2° Le temps et les possibilités variables qu'ont eu les villes coloniales de cristalliser des formes et des comportements sociaux nouveaux permettent de les échelonner entre deux types extrêmes. Il y a de vieilles villes, ceci à la mesure de temps que l'on doit adopter pour situer les villes coloniales, dont la plupart ne datent que de quelques décades, dont fort peu atteignent le siècle d'existence ; il y a des villes absolument neuves.

a) La ville ancienne a déjà eu le temps de se structurer. Les différences ethniques originelles s'effacent : on pourrait dire qu'il se crée une nouvelle ethnie propre à la ville, à partir d'apports multiples.

Les éléments européens et africains ont des contacts, d'ampleur variable, et se mêlent partiellement dans l'habitat. Quelques Européens font souche. Une société métisse importante se constitue. Un taux de scolarisation élevé, et dans certains cas la richesse foncière, ont favorisé la création d'une strate dirigeante africaine Des traditions politiques s'y sont créées. La population africaine s'est stabilisée : la « maison de famille » est en ville, et non plus en brousse. Ce cas extrême est rare ; on en trouve un exemple dans la partie centrale de Saint-Louis du Sénégal, l'île. Encore une ville neuve, à population instable, jusqu'ici peu urbanisée, s'y est-elle juxtaposée et l'apport de nouvelles couches de population européenne a-t-elle changé certaines données du problème.

b) La ville récente, elle, compte fort peu d'Européens stabilisés. La masse des Africains ne l'est pas non plus. La plupart d'entre eux ne sont pas nés en ville. Point de société métisse de quelque importance. Les structures adaptées au nouveau milieu dans lequel se trouvent placés les ruraux, récemment installés, ou saisonniers, qui affluent vers la ville et le travail salarié, ne sont guère dessinées encore. Un relatif « amorphisme social » prévaut. Ville européenne et ville africaine sont d'autre part plus nettement séparées. C'est le cas, partiellement, d'une ville comme Brazzaville (2).

---

(1) Il ajoutait : « Aucun autre centre ne montre la différenciation spatiale très nette des fonctions qui caractérise *l'urbs occidentalis*.. cette différenciation de fonctions n'a pris forme que dans les trois dernières décades (*op. cit.* p. 609). » Cette différenciation s'est beaucoup accentuée dans les dernières années.

(2) Cf G. BALANDIER, Approche sociologique des « Brazzavilles noires » : Etude préliminaire, *Africa*, XXII. 1, janvier 1952, pp. 23-34.

3° Parmi les villes coloniales, les unes ont reçu un peuplement africain ethniquement homogène, ou caractérisé par une dominante ethnique bien marquée ; les autres ont été peuplées par des vagues d'immigrants d'origine très diverse. Le rôle que conservent les valeurs et les structures traditionnelles est donc d'inégale importance. Ainsi l'opposition nette entre les deux « Brazzavilles noires », signalée par G. BALANDIER (1). Ainsi le contraste entre les deux appendices occidental et oriental de Saint-Louis, Guet-Ndar et Sor, qui pourtant ni l'un ni l'autre ne peuvent être regardés comme complètement urbanisés.

4° L'importance numérique, en valeur absolue et en valeur relative, de la population européenne, est très variable. Son accroissement s'accompagne de modifications de structure (structure professionnelle, structure de classe, etc.) Il semble qu'il y ait certains seuils numériques au-delà desquels d'importants changements qualitatifs se font sentir ; par exemple dans le domaine des relations raciales. Nous aurons à y revenir.

B. — Dakar est un cas des plus complexes. Elle a des aspects de vieille ville coloniale, et de fait elle est l'une des plus anciennes en Afrique occidentale (2). Mais celle-ci a été en quelque sorte recouverte par une ville du second type (3). Le mélange des caractéristiques sociales de l'une et de l'autre ville permet de comprendre certains traits de l'évolution de Dakar. D'autre part, la dominante ethnique d'origine, le groupe Lebou, a perdu progressivement de son importance. Enfin, une dernière phase du développement de la ville la fait apparaître comme un centre de peuplement européen, encore instable.

1° Ne considérant que la population africaine, on constate que les éléments anciens et stabilisés — inégalement et dans des conditions diverses — (« vieilles familles » goréennes, communauté Lebou) ont été submergés par une masse hétérogène. Il faut cependant préciser :

a) Les Lebou, malgré les apports reçus de la proche banlieue qui est leur zone d'habitat traditionnel (4), ne représentent sans doute guère plus de 10 % de la population (5). Leur organisation

---

(1) *Ibid.*

(2) Compte tenu seulement des villes coloniales : les villes pré-européennes, à caractères spécifiques, sont ici exclues.

(3) Cf. *supra*, I, A, 1, *b*.

(4) Cf. G. BALANDIER et P. MERCIER, Particularisme et évolution : les pêcheurs Lebou, *Etudes Sénégalaises*, n° 3, 1952. Résultat d'enquêtes accomplies en 1946.

(5) Les évaluations, d'ailleurs fournies sous toute réserve par la Délégation de Dakar, donnent 15% de Lebou, mais pour l'ensemble de la commune (villages

coutumière subsiste d'ailleurs (1) mais devient de plus en plus formelle, et son efficacité est, de plus, réduite par les clivages politiques nouveaux (2). Leur rôle de détenteurs de la propriété foncière s'est progressivement amenuisé, et ne reste capital qu'en banlieue (3). Enfin, le particularisme Lebou (4) tend à s'effacer, et les limites entre Lebou et Wolof deviennent plus floues (5).

b) En ce qui concerne les Lebou et les Wolof, et dans une moindre mesure certains autres groupes, les contacts avec les régions et les groupes de parenté d'origine demeurent importants. Ajoutons que, pour une population en grande majorité musulmane, les centres religieux attirant les pélerins sont dans l'intérieur du Sénégal. Une large proportion de la population n'est donc point complètement déracinée, et les phénomènes de « déstructuration » qui accompagnent généralement les exodes ruraux sont moins marqués que dans la plupart des villes récentes. Aussi le fait que seulement 22% des personnes interrogées lors de notre enquête soient nées à Dakar est-il moins significatif qu'il ne le semble au premier abord (6).

c) Il faut remarquer aussi que toute la population immigrée n'est pas d'origine rurale. De nombreuses personnes interrogées par nous, surtout parmi les fonctionnaires, sont originaires de « vieilles villes »

---

suburbains y compris) ; la proportion est moins forte dans la ville même. Nous ne tenons compte que de celle-ci, sans oublier cependant que de nombreux Lebou habitant les villages, et même Rufisque, ont leur emploi à Dakar. Dans l'enquête par questionnaires menée à Dakar qui donne sinon une représentation ethnique fidèle, du moins des indications précieuses, nous avons rencontré un peu moins de 10% de Lebou.

(1) Cf. à ce sujet : C. Michel, L'organisation coutumière (sociale et politique) de la collectivité Leboue de Dakar, *Bull. du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'A.O.F.*, XXII, 3, 1934 ;G.-J. Duchemin, La République Lebou et le peuplement actuel, *in* La presqu'île du Cap-Vert, *Etudes Sénégalaises*, n° 1, 1949.

(2) Cela va jusqu'à un dédoublement des fonctions traditionnelles et celles des chefs de quartier entre clients des deux grands partis actuels (SFIO et RDS).

(3) Cf. à ce sujet les indications fournies par J. Dresch, *op. cit.*, pp. 219-220.

(4) Cf. G. Balandier et P. Mercier, *op. cit.*, *passim*.

(5) Dans les chiffres fournis par la Délégation de Dakar, on voit figurer pour 11% une catégorie dénommée Wolof-Lebou, dont on ne peut savoir dans quelle mesure elle résulte de mélanges entre les deux groupes et dans quelle mesure elle est l'effet d'une « wolofisation » des Lebou.

(6) Comparer avec les chiffres donnés par G. Balandier pour Poto-Poto : 90 à 98% de personnes nées en dehors de la ville (*op. cit.* p. 25). Il ne faut pas oublier d'autre part que, même dans les « vieilles villes » en France, la proportion de personnes nées dans la ville où elles résident peut être très faible : ainsi, 25% à Auxerre (Cf. C. Bettelheim et S. Frère : Une ville française moyenne, Auxerre en 1950, Etude de structure sociale et urbaine, *Paris*, 1950).

(Saint-Louis, Rufisque, etc...). Il s'agit donc d'éléments déjà fortement urbanisés, pour lequel de toute façon la question du déracinement ne se poserait pas de la même façon que pour les ruraux. Le pourcentage des personnes nées en ville n'exprime donc pas exactement le degré d'urbanisation de la population.

2° Dans ces conditions, l'hétérogénéité ethnique de l'agglomération dakaroise ne signifie pas, comme dans d'autres centres présentant le même caractère, que l' « amorphisme » social prévale (1). Il ne se révèle qu'à certains niveaux et dans certains secteurs de la population (manœuvres saisonniers, membres de groupes ethniques représentés par un nombre infime de personnes, etc...). Cependant le regroupement topographique des gens de même origine est loin d'être systématique, comme nous le verrons dans l'étude des unités de voisinage. Tout au plus peut-on mentionner des dominantes ethniques dans certains quartiers (secteur Sarakolé du quartier Nyaye-Thioker, par exemple), et la tendance à la moindre dispersion qui caractérise certains groupes (Maures, par exemple). Les quartiers purement Lebou ont cessé d'exister par deux processus : déplacement contraint des anciens quartiers lors de la création de la Médina, installation massive de « locataires » étrangers dans les quartiers demeurés en place. Si les noms Lebou des quartiers se sont maintes fois conservés (même après leur déplacement), si les chefferies de quartiers sont encore en majeure partie détenues par des Lebou, ce ne seront peut-être bientôt que vestiges historiques. La composition ethnique des quartiers et des « carrés » se transforme d'ailleurs constamment. L'importance numérique des divers groupes ne peut être fixée de façon précise, faute de recensements détaillés. Nous signalerons à titre indicatif :

a) Les chiffres officiels, fournis d'ailleurs sous toutes réserves, et valables pour *l'ensemble de la commune de Dakar* (y compris les villages suburbains) : Lebou, 15 % ; Wolof, 25 % ; « Wolof-Lebou », 11 % ; Sérère, 3 % ; Bambara, 9 % ; Toucouleur, 10 % ; Peul, 5 % ; Maures, 4 % ; Diola, 5 % ; Soussou, 2 % ; Cap-Verdiens (Portugais), 2 %, etc... (2).

---

(1) De même, dans une ville comme Cotonou, la proximité des grands centres traditionnels du Dahomey contrebalance en partie les faits de dissociation que l'on supposerait plus importants au vu des mélanges ethniques considérables qui s'y produisent (Cf. J. Lombard, Cotonou, ville africaine, *Etudes Dahoméennes*, X, 1954).

(2) Pourcentages tirés des chiffres figurant dans le rapport 1953. Ne sont d'ailleurs pas mentionnées les personnes originaires de Haute-Volta, de Côte d'Ivoire, du Dahomey. Elles ne semblent pas figurer dans le total, les rubriques ne comportant que : les originaires des autres territoires de l'A.O.F., les Cap-Verdiens, les Togolais, les Camerounais, les originaires de l'AEF et ceux de Sierra-Leone.

b) Les données fragmentaires recueillies lors de l'enquête par questionnaires menée par la Section de Sociologie dans le premier semestre de 1953. Les 1.231 personnes interrogées se répartissaient entre 43 groupes ethniques différents. Les groupes de faible importance numérique n'étaient pas tous représentés cependant (1). On trouvait (les quelques pourcentages donnés ne sont qu'indicatifs) :

— des originaires de la zone Sénégal-Soudan : en dehors des Lebou (9 %), les Wolofs (43 %) (2), les Toucouleur (11 %), les Sérère (5%), les Bambara (6%), les Sarakolé (3%), les Socé, les Mandingue, les Khassonké, les Peul, les Diola (3 %) (3), les Mandiaque ;

— des originaires de Guinée française : Malinké (3%), Peul, Soussou, Kissi ;

— des originaires de la Côte d'Ivoire : Agni, Appollonien, Attié, Baoulé, Bété, Dida, Krou, Wobé ;

— des originaires de la zone Togo-Dahomey : Aizo, Ewe, Fon, Goun, Nago, Popo, Mina ;

— des originaires de la zone Haute-Volta-Niger : Mossi, Sonray ;

— divers : Maures (3 %), Cap-Verdiens (2 %), Yoruba, Boulama, Congolais, etc...

Ceux pour lesquels nous n'avons indiqué aucun pourcentage sont pour la plupart numériquement peu importants par rapport à la population totale. Leur situation est cependant très variable : les conséquences du déracinement, le degré de cohésion que conservent de petits groupes très éloignés de leurs régions d'origine, le degré d'intégration à la société urbaine, varient selon le niveau auquel ils se situent dans la stratification sociale nouvelle qui prend forme dans les villes.

3° En effet, un autre trait de la sociologie des villes coloniales — et qui prend, nous l'avons signalé plus haut, un grand relief dans les « vieilles villes » — est la différenciation progressive en strates définissables par des critères socio-professionnels. Elle prend, comme l'a montré l'enquête sur Dakar, une importance de plus en plus

---

(1) D'autres, représentés dans tout Dakar par quelques individus seulement, ont été rencontrés au cours d'enquêtes ultérieures.

(2) Y compris un certain nombre de personnes qui étaient manifestement d'origine Lebou, et se déclaraient cependant Wolof, preuve de la crise de l'ancien particularisme Lebou.

(3) Le chiffre fourni par les sources officielles s'approche sans doute plus de la réalité ; il y a, en effet, parmi les Diola, une majorité de manœuvres, permanents ou saisonniers, et c'est la catégorie qui s'est avérée la plus difficile à toucher. La proportion des manœuvres dans l'ensemble des personnes qui ont accepté de répondre à notre questionnaire est beaucoup plus faible qu'elle devrait être.

grande dans la population stabilisée : là les domaines où les comportements demeurent déterminés par la situation ethnique, religieuse, etc..., se restreignent. Nous posions ainsi le problème dans un article récent, auquel nous nous permettons de renvoyer (1) : « Il apparaît... que nos catégories n'ont que tendanciellement le caractère de classes sociales. Elle se distinguent par le niveau et le genre de vie, et par un certain nombre de comportements spécifiques ; mais les caractères de la société coloniale, d'une part, la persistance de valeurs traditionnelles, d'autre part, ne leur permettent pas de prendre un caractère de classes tranchées. » Nous ne reviendrons pas sur cet exposé, où nous signalions l'absence de corrélations serrées entre catégorie socio-professionnelle, groupe ethnique et religion ; l'existence au contraire de corrélations très nettes entre les catégories socio-professionnelles et les faits tels que : le niveau des études françaises, l'importance des intermariages entre groupes ethniques différents, celle du rôle joué par les groupements et associations de type nouveau (partis politiques, syndicats, etc.) Aussi l'appartenance ethnique joue un rôle d'importance variable, bien qu'il soit très rarement effacé de façon complète.

4° Les structures nouvelles qui caractérisent les villes font une large place aux groupements d'ordre politique, syndical, culturel, sportif, etc. Nous ne discuterons pas ici ce problème. Il faut cependant signaler que l'importance de certains d'entre eux, à Dakar, est considérablement renforcée par la fonction de capitale fédérale que joue Dakar : c'est valable pour les syndicats et dans une moindre mesure pour les partis politiques.

5° Enfin, fait important dans toute ville coloniale, mais particulièrement à Dakar, la juxtaposition de groupes racialement et culturellement différents. Pour Dakar, la population européenne représente sans doute 10 % de la population totale (2), et les Libano-Syriens au moins 2%. Ne retenons, dans ce bref aperçu, que le problème des rapports entre Africains et Européens.

a) L'augmentation du nombre des Européens — qui a au moins sextuplé depuis 1939, alors que la population africaine n'a sans doute même pas triplé — s'est accompagnée de changements qualitatifs : développement des catégories de techniciens, d'ouvriers, d'artisans, de petits employés, de petits commerçants. Cette population, malgré le sens d'une forte solidarité (qui s'accuse en cas de crise) vis-à-vis de la population africaine, a vu s'accentuer une divi-

(1) P. Mercier, Un essai d'enquête par questionnaires dans la ville de Dakar (Communication à la Conférence sur les conséquences de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique, Abidjan, 1954).

(2) Au recensement de la population non-autochtone de 1951, près de 22.000.

sion en classes héritée de la société d'origine. En même temps, la communauté européenne s'est repliée sur elle-même, développant ses propres services (commerçants spécialisés, etc...).

b) L'évolution des zones d'habitat reflète ces transformations L'étroit quadrillage du plan primitif de Pinet-Laprade enserre encore des quartiers multi-raciaux (où les Libano-Syriens ont pris une place de plus en plus grande). Mais, au cours du développement de la ville, la Médina presque exclusivement africaine (1) leur a été ajoutée au Nord, tandis que des quartiers résidentiels purement européens se développaient au Sud. Les zones récentes aménagées au-delà de la Médina pour l'habitation des fonctionnaires ne comportent également que peu de mélanges. Enfin, la ville européenne, à l'occasion de la reconstruction de nouveaux bâtiments, à partir de la zone Sud, gagne sur les quartiers mixtes, et un mouvement se dessine vers une ségrégation plus nette des zones d'habitat. Ségrégation qui n'est nullement officielle, mais qui est considérée comme souhaitable par la majorité de la population européenne (2), et basée en fait sur les différences de statut économique.

c) Il n'y a non plus aucune ségrégation de principe dans la vie sociale ; cependant, certains lieux publics (cafés, bars, etc.) s'efforcent, directement ou indirectement, de s'assurer une clientèle purement européenne. D'autre part, maints Cercles et Associations d'ordre récréatif, excluent en fait (c'est rarement statutaire) les Africains. Les Syndicats eux-mêmes, bien qu'ils ne soient pas, en principe, fondés sur une base raciale, ne réalisent pas un mélange des Africains et des Européens, par suite de la divergence des intérêts et des revendications ; les grèves, lorsqu'il s'en produit, sont en pratique purement africaines. Enfin, les partis politiques sont pour la plupart presque exclusivement africains : la population européenne dans son ensemble se désintéresse de l'activité politique locale.

d) Les rapports entre Africains et Européens sont essentiellement : des rapports sur le lieu de travail, entre collègues, et beaucoup plus souvent entre subordonnés et supérieurs, employés et patrons ; des rapports entre maîtres et domestiques à la maison ; la participation commune à des activités culturelles et sportives ; les rapports entre maîtres et élèves ou étudiants. Les rapports de caractère plus personnel (relations suivies, amitiés, etc.) sont beaucoup plus rares. Les intermariages — presque exclusivement entre Africains et Européennes — ont une signification particulière : il n'en est pratiquement point qui ait été contracté sur place.

---

(1) Quelques Européens y résident cependant : la crise générale du logement en rend largement compte.

(2) Différence de genres de vie, différences dans le rythme journalier sont les arguments mis en avant par ceux qui n'emploient pas les arguments purement racistes.

e) Nous n'aborderons pas ici le domaine des attitudes et des jugements interraciaux, qui doit faire l'objet d'enquêtes plus détaillées. Qu'il suffise de dire que toutes les observations faites permettent de conclure, entre certains secteurs de chacune des deux populations, à un état de tension beaucoup plus manifeste qu'il y a quelques années. Des faits nouveaux sont intervenus dans cette période (sans parler de la prise de conscience politique plus nette de certains éléments africains). Le nombre des ouvriers et employés subalternes européens (et européennes) a augmenté, et cela coïncidait avec une extension considérable de l'enseignement professionnel et l'enseignement général (à tous les niveaux) parmi les Africains. D'où une fréquence beaucoup plus grande des situations de compétition dans les domaines professionnel et économique (1).

Un tel aperçu montre combien sont nombreux, importants et enchevêtrés les problèmes à étudier. Une publication d'ensemble rendra compte plus tard des diverses enquêtes en cours. Cet exposé permettra de situer les problèmes que nous évoquerons ensuite. Il permettra aussi de comprendre dans quel esprit ont été conduites nos premières recherches.

II

Les indications que nous allons donner sur la structure familiale africaine dans l'agglomération dakaroise sont basées d'une part sur la documentation recueillie lors de l'enquête par questionnaires, d'autre part sur les faits constatés à la faveur d'interviews plus larges, et portant sur un nombre de familles beaucoup plus restreint. Ces derniers nous ont permis d'observer de façon plus précise l'aspect dynamique du problème.

Au niveau général où se situe notre étude, il n'a pas paru indispensable de tenir compte des détails d'organisation et des traditions particulières à chaque groupe ethnique. Ces aspects monographiques prendront place dans un travail plus complet. Les traits communs sont suffisamment marqués, en ce qui concerne au moins les systèmes de parenté patrilinéaire et bilatérale, qui sont de très loin dominants dans les populations représentées à Dakar.

Certaines distinctions seront cependant à noter au passage entre : *a*) les groupes qui préexistaient à la création de la ville ; c'est-à-dire en fait les Lebou ; *b*) les groupes qui, même s'il sont numé-

(1) L'étude du chômage à Dakar est très révélatrice. A côté de causes que l'on pourrait appeler classiques du chômage, on relève de plus en plus celles qui sont dues à cette situation de compétition.

riquement importants, ont gagné la ville en migrations qui intéressaient rarement des groupes de parenté complets, ceux-ci ayant pu ensuite, dans une mesure variable, se reconstituer sur place.

Il est nécessaire de rappeler ici quelques grands traits des organisations de parenté africaines, pour mieux situer les changements intervenus dans certains domaines (1).

La parenté est dans une certaine mesure une notion abstraite ; elle ne coïncide pas nécessairement avec la consanguinité, et les obligations dans l'ordre de la parenté ne découlent pas seulement de celle-ci. Ces obligations, d'autre part, s'étendent, au moins dans la ligne de filiation dominante, jusqu'aux limites connues du groupe de parents ; elles sont seulement plus précises et plus fréquemment actualisées au niveau des parents les plus proches (2).

L'unité locale coïncide plus ou moins complètement avec le groupe de parenté dessiné par la ligne de filiation dominante ; un quartier de village est en principe l'habitat d'un lignage donné.

Le mariage n'est pas un engagement entre deux individus, garanti par un organisme étatique ou religieux (3), mais la conclusion d'un accord entre deux groupes de parenté, accord qui revêt, directement ou indirectement, la forme d'un échange de forces. Les réseaux d'alliances matrimoniales, tout en permettant à chaque groupe de parenté de maintenir et d'accroître sa substance, créent des liens, contamment renforcés, entre divers groupes, assurant ainsi la cohésion du groupe ethnique que leur réunion compose. Aussi ne conçoit-on pas, dans l'énorme majorité des cas, de mariage à l'extérieur du groupe ethnique.

Même dans les systèmes à filiation patrilinéaire, la ligne maternelle est également source d'obligations. En particulier, dans la plupart des populations — et tout spécialement au Sénégal — le rôle de l'oncle utérin est important (4).

Il importe de garder présents à l'esprit ces éléments de base au cours de l'exposé que nous ferons des problèmes qui se posent actuellement.

---

(1) Cf. en particulier A. R. Radcliffe-Brown et D. Forde : African Systems of Kinship and Marriage, *Londres*, 1950.

(2) Les limites du groupe de parents considérés comme proches ne sont pas partout les mêmes, comme le montre l'extension très variable des interdictions de mariage.

(3) Cette garantie intervient chez les Musulmans, mais ne joue pas dans la plupart des cas le rôle essentiel.

(4) Cf., en ce qui concerne les Lebou, G. Balandier et P. Mercier, *op. cit., passim.*

Nous donnerons d'abord quelques chiffres exprimant certains aspects saillants de la situation présente ; nous recourrons ensuite à des exemples monographiques. Ainsi se dessinera sommairement l'orientation de nos enquêtes.

A. — Les changements dans l'organisation et les valeurs familiales forment un tout. Les corrélations qui apparaissent entre les faits que nous avons retenus à titre d'illustration suffiront à le marquer.

Nous avons signalé qu'en ville, dans la plupart des cas, il y a dispersion topographique des groupes ethniques et des groupes de parenté plus restreints. Il n'en faudrait nullement conclure à une rupture générale des structures de parenté : tous les liens ne sont pas coupés. Seulement, les faits de voisinage et de parenté ne se renforcent plus réciproquement, selon le processus typique des situations traditionnelles. Un premier examen des variations de l'importance numérique des groupes de parents vivant en commun permettra de définir les tendances actuelles. Nous verrons que l'instauration d'une situation nouvelle où la maisonnée (1) tend à coïncider avec la famille restreinte est inégalement avancée selon les catégories sociales (2).

Nous avons dit pourquoi, en ce qui concerne spécialement le mariage, les considérations sur la structure proprement familiale ne peuvent être séparées des problèmes posés par l'appartenance ethnique. La multiplication des mariages interethniques est un symptôme de changements sociaux importants. Il faut noter également que, moins un groupe ethnique est numériquement important dans la ville, plus la simple parenté ethnique tend à jouer le rôle de liens de parenté plus proches.

La structure de la famille restreinte elle-même est sujette à variations. Ici se pose en particulier la question de la polygamie, de son importance variable selon les religions, les groupes ethniques, les catégories socio-professionnelles.

B. — L'importance numérique des groupes de parents composant une même maisonnée est très variable. Nous avons défini la maisonnée : l'ensemble des personnes vivant dans une même maison ou un même groupe de maisons, et mettant en commun au moins une partie de leurs ressources.

1° Quelques remarques sont ici nécessaires pour situer convenablement les données recueillies.

---

(1) Cf. *infra* pour la définition de cette notion.

(2) Voir plus haut (I, B, 4) les indications rapides données sur les catégories socio-professionnelles.

Certaines maisonnées sont composées de groupes de personnes n'ayant entre elles aucun lien de parenté — dans les cas extrêmes, même pas de parenté ethnique. C'est le cas en particulier des groupes de célibataires qui louent à fonds communs une chambre. Cas assez fréquent chez les manœuvres saisonniers, mais c'est une catégorie qui n'a été jusqu'ici que sommairement étudiée. L'enquête par questionnaires s'est pratiquement limitée à la population permanente. Les éléments relatifs à la composition de la maisonnée concernent donc presque exclusivement des groupes de parents. Nous obtenons une approximation suffisante pour notre propos.

Il est des faits dont nous ne pourrons tenir compte que dans l'exposé des données qualitatives. D'une part, un certain nombre de maisonnées sont liées par la parenté ou par l'alliance à des maisonnées immédiatement voisines. S'il n'y a pas vie en commun de l'ensemble du groupe familial, ses différentes fractions demeurent en rapports constants. Cet aspect sera évoqué dans la dernière partie de notre travail. D'autre part, la famille restreinte polygame, dans un certain nombre de cas, n'est pas rassemblée en un même lieu : chaque femme forme, avec ses enfants, le noyau d'une maisonnée, auquel viennent s'ajouter éventuellement d'autres membres du groupe de parenté ; le chef de famille passe d'une maisonnée à l'autre (1).

2° Les chiffres qui suivent donneront une première idée de la dimension des groupes. Ils portent sur les hommes chefs de ménage (monogames et polygames), les célibataires et groupes de célibataires étant exclus. Nous avons fait un simple comptage des personnes appartenant à la maisonnée en dehors du ménage enquêté (homme, épouse ou épouses, enfants vivant avec leurs parents, enfants adoptifs [2]). On obtient les résultats suivants :

a) Pour l'ensemble de la population étudiée, soit 915 hommes chefs de ménage : 41 % des maisonnées coïncident avec la famille restreinte, 32 % comprennent une personne en plus de la famille restreinte, 14 % en comprennent deux, 5 % en comprennent trois, 2 % en comprennent quatre, 1 % en comprennent cinq, 1 % en comprennent plus de cinq (3).

---

(1) Ce fait est cependant moins marqué que dans une ville comme Saint-Louis.

(2) Nous verrons plus loin ce qu'il faut entendre concrètement par « adoption » dans le contexte urbain dakarois. Il ne s'agit que du ménage effectivement groupé : si certaines épouses et leurs enfants ne vivent pas dans la maisonnée considérée, ils ne sont pas comptés.

(3) Ces pourcentages, ainsi que ceux qui suivent, sont calculés par défaut. Ils ne peuvent être, dans les conditions de l'enquête, que des approximations. L'expression en pourcentage illustre cependant de façon frappante les indications recueillies. Les tendances qu'ils manifestent ont été pour la plupart des catégories corroborées par de nombreuses interviews ultérieures.

Le tableau suivant répartit cette population en catégories socio-professionnelles :

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	NOMBRE de MAISONNÉES	NOMBRE DE PERSONNES N'APPARTENANT PAS A LA FAMILLE RESTREINTE (%)						
		0	1	2	3	4	5	+ 5
Cultivateurs, pêcheurs	23	47 %	26 %	13 %	4 %		2 %	2 %
Manœuvres, domestiques ..	124	35 %	37 %	12 %	8 %	4 %	0,5 %	0,5 %
Ouvriers et artisans	290	38 %	29 %	14 %	6 %	3 %	3 %	2 %
Agents de maîtrise	21	23 %	23 %	42 %		10 %		
Fonctionnres et employés subalternes	265	42 %	33 %	13 %	4 %	3 %	3 %	2 %
Fonctionnres et employés supérieurs	39	46 %	43 %	7 %		2 %		
Enseignemt, professions libérales, etc.	48	46 %	35 %	14 %	4 %			1 %
Commerçants, transport., etc.	122	38 %	36 %	13 %	7 %	2 %	1 %	1 %

b) Ces données simplifiées appellent quelques commentaires. Quelle est la signification des différences parfois importantes que nous constatons entre les situations qui prévalent dans les différentes strates ?

La forte proportion, parmi les cultivateurs, des maisonnées qui coïncident avec la famille restreinte — proportion nettement supérieure à la moyenne — s'explique par le fait que nous avons affaire à des maraîchers plus qu'à des cultivateurs de type traditionnel (comme on en trouve dans les villages suburbains). De toute façon, le problème n'a pas été étudié sur un nombre suffisant de cas pour que nous tirions ici des conclusions définitives.

En dehors de cette catégorie, pour laquelle certains facteurs d'explication nous font défaut, deux autres seulement dépassent sensiblement la moyenne établie pour l'ensemble de la population : d'une part les employés et fonctionnaires supérieurs, d'autre part les membres de l'enseignement, médecins, etc... Le facteur important est ici le degré d'occidentalisation (1). Ce n'est qu'à ce niveau que nous avons constaté des faits non seulement de dispersion topographique du groupe de parents, mais aussi de relâchement très net des obligations découlant des liens de parenté. Ajoutons que le nombre de familles restreintes est en réalité beaucoup plus important. Dans la majorité des maisonnées qui comportent une personne en plus de la famille restreinte, cette personne est un domestique hébergé dans la famille (qui est parfois un parent éloigné). Le changement de structure est donc plus net qu'il ne paraîtrait au vu des chiffres bruts.

c) Cette première vue générale fait ressortir, comme en d'autres domaines — nous le verrons tout à l'heure pour la structure même de la famille restreinte —, que les caractères des strates socio-professionnelles que nous avons définies ne dépendent pas d'un seul facteur ou d'une série de facteurs en corrélation étroite : ce serait une simplification que d'établir une hiérarchie basée sur certains critères. Il y a en fait plusieurs échelles. Il y a participation plus ou moins complète à plusieurs contextes socio-culturels. Nous avons affaire ici à trois groupes principaux :

D'une part, les catégories : manœuvres et domestiques, ouvriers et artisans, agents de maîtrise, commerçants, et, dans une moindre mesure, cultivateurs et pêcheurs (2) où la tendance au regroupement familial est encore très vivante. L'étendue du groupe familial est dans l'ensemble fonction des possibilités de logement et des disponibilités financières (nombre maximum de personnes que peut supporter un nombre donné de salariés). Il faut noter également que, dans le cas des groupes autochtones ou originaires de régions proches, la fréquence des maisonnées voisines et apparentées est beaucoup plus grande, et la tendance à la reconstitution de la famille étendue se manifeste dans un nombre de cas non négligeable.

D'autre part, les catégories : fonctionnaires et employés supérieurs, enseignement et professions libérales, dans lesquelles, si l'on tient compte des remarques précédentes, on voit que la maisonnée tend à ne comprendre de façon permanente que la famille restreinte.

Enfin, la catégorie des employés et fonctionnaires subalternes, intermédiaire entre les deux groupes précédents, ce qui s'explique en particulier par le caractère composite de cette catégorie ; on y

(1) Seules catégories dont tous les membres ont été à l'école française.
(2) Voir plus haut.

trouve des éléments (plantons, bénéficiaires d'emplois réservés dans le secteur administratif, etc.) nettement moins occidentalisés, mais que leur niveau de vie très supérieur ne permettait pas de placer dans la catégorie des manœuvres, dont ils se rapprochent par maints aspects. Le caractère intermédiaire de cette catégorie très mêlée quant au niveau des études, au genre de vie, etc., se retrouve en divers domaines.

C. — Les institutions familiales anciennes ne s'adaptent pas toujours aisément au milieu de vie nouveau dans lequel elles sont transplantées. Elles étaient liées à une organisation collective du travail, tous les membres du groupe étant assurés de jouir (sous l'autorité du chef de famille) du revenu de celui-ci. La notion de travail individuel, à rémunération individuelle, ne s'est pas introduite sans heurt. Nous mettrons à part les catégories où le travail est resté dans le cadre familial, malgré les nécessaires transpositions : cultivateurs et pêcheurs d'une part, commerçants d'autre part. Dans les autres, la vigueur conservée par les institutions familiales traditionnelles est parfois un frein à l'élévation du niveau de vie des éléments urbanisés. C'est là le problème, communément appelé du « parasitisme familial », qui se pose dans toutes les villes africaines : l'obligation de venir en aide à tous les membres du groupe de parenté est encore fortement sentie. Nous ne procéderons pas ici à un examen détaillé des données recueillies sur le nombre de salariés, et des personnes exerçant une profession non-salariée, par rapport au nombre total des adultes de la maisonnée. Mais il est nécessaire d'en donner un aperçu.

1° Interrogés sur les raisons de leur venue en ville, moins de 10 % des enquêtés disent y être venus pour rejoindre des parents. Mais des interviews ultérieures ont permis de constater que, parmi les personnes qui étaient venues, selon leurs déclarations, pour chercher du travail (58 %), nombreuses étaient celles qui n'avaient pu subsister qu'en s'agrégeant, à leur arrivée, à un groupe de parents déjà installés. Le processus a déjà été plusieurs fois décrit, nous n'y reviendrons pas (1). Nombreux sont ceux qui, dans l'actuelle crise de chômage, ne peuvent se maintenir en ville que grâce à l'aide de leurs parents. Cela aboutit à une forme spontanée d'assurance contre le chômage (2).

2° Les chiffres exprimant l'étendue des groupes familiaux ne donnent pas de façon directe des indications sur l'importance de ce « parasitisme familial ». Le fait de trouver du travail, lorsqu'il s'agit

(1) Cf., par exemple, G. Balandier, *op. cit.*, un des derniers exposés en date.

(2) Lequel est devenu de plus en plus important à Dakar dans les deux dernières années. Sans parler des immigrants saisonniers qui ne trouvent pas de travail, le nombre des chômeurs recensés s'élève à plus de 2.000.

d'un parent proche, ne signifie nullement que le groupe qui s'est constitué va éclater : la tendance au regroupement familial traditionnel ne s'exerce pas seulement en fonction des formes extrêmes de l'entraide. Les autres données chiffrées que nous avons recueillies ne permettent elles-mêmes qu'une première approche du problème (1). Ces données ne représentent qu'un instantané, pris à une certaine date ; la situation est très changeante, les parents à charge, sauf lorsqu'il s'agit de vieillards, ne le sont que de façon temporaire. De plus, les manifestations de l'entraide familiale peuvent dépasser le cadre de la maisonnée. Prenons dans l'ensemble de notre population les groupes familiaux comptant plus de cinq adultes. Le nombre de personnes jouissant d'un revenu, rapporté à un adulte, s'établit entre 0,5 et 0,7. On ne constate pas de différences significatives entre les catégories sur le plan quantitatif, la gamme des situations dans chacune d'elles étant très étendue. Par contre, qualitativement, des différences importantes apparaissent. Dans les catégories : employés et fonctionnaires supérieurs, membres de l'enseignement, des professions libérales, etc., et dans une moindre mesure chez les employés et fonctionnaires subalternes, les femmes exerçant un petit commerce ou des activités similaires sont beaucoup moins nombreuses que dans les autres catégories (mais le nombre de femmes exerçant une profession salariée est plus élevé). D'autre part, parmi les adultes (2) à charge figurent beaucoup plus fréquemment les fils et filles adultes qui poursuivent leurs études. Tandis que chez les manœuvres, les ouvriers, et dans une moindre mesure les agents de maîtrise, il s'agit surtout de parents — en majorité des proches parents : cousins, neveux — qui sont en chômage ou sans profession. Nous retrouverons donc le même groupement des catégories, bien que les différences soient ici plus floues que dans les autres domaines considérés.

D. — Nous renvoyons, pour les données chiffrées sur les dimensions de la famille restreinte, donc sur l'extension de la polygamie, à l'exposé de L. Massé dans le présent recueil. Nous ajouterons seulement quelques commentaires basés sur des recherches complémentaires.

---

(1) En effet, si la notion de salarié est nette, celle de personne jouissant d'un revenu non-salarié est très large ; elle ne sous-entend pas que ce revenu permette d'assurer entièrement la subsistance de cette personne (petit commerce, travaux à la tâche, etc...) ; celle-ci peut, du fait qu'elle est agrégée à un groupe de parenté plus large que la famille restreinte, bénéficier d'une aide partielle. L'enquête menée à Thiès sur les niveaux de vie a fait apparaître la complexité de la notion de revenu ; il existe par exemple des revenus qui ne correspondent à aucun travail, mais découlent seulement d'une position sociale donnée (appartenance à la caste des griots, etc...). Une enquête semblable sera menée à Dakar, en août 1954, et permettra de préciser ces problèmes.

(2) Nous avons, dans nos enquêtes, fixé arbitrairement la limite inférieure de la catégorie « adulte » à 18-20 ans.

1° L'appartenance religieuse divise notre population entre deux groupes, l'un, chrétien, presque exclusivement monogame (1), l'autre, musulman, où la tendance à la polygamie est très vivace, mais où des différences se font sentir selon la catégorie socio-professionnelle. C'est seulement au niveau des membres de l'enseignement, des professions libérales, etc., que cette distinction à base religieuse s'efface et que nous constatons, commune aux chrétiens et aux musulmans, une valorisation de la monogamie.

2° C'est en effet au niveau des valeurs plus que des situations de fait que cette question doit être étudiée. La progression du nombre de polygames, des manœuvres aux agents de maîtrise en passant par les ouvriers, et, dans un secteur différent, des employés et fonctionnaires subalternes aux employés et fonctionnaires supérieurs, se retrouve des petits aux grands commerçants. La polygamie peut être au même titre un idéal pour tous les membres de ces catégories, mais elle ne se réalise éventuellement (2) qu'à partir d'une certaine position matérielle (3).

3° Les données chiffrées sur la situation de fait paraissent conduire à un groupement de nos catégories différent de celui qui ressortait des paragraphes précédents. Mais considérons les premiers résultats d'une enquête — qui se poursuit — sur les attitudes des éléments jeunes de la population (4). Nous retrouverons un groupement semblable : dominante des attitudes en faveur de la polygamie chez les cultivateurs, manœuvres, ouvriers, agents de maîtrise, commerçants ; dominante encore, mais beaucoup moins nette, chez les employés et fonctionnaires subalternes ; dominante au contraire en faveur de la monogamie chez les employés et fonctionnaires supérieurs (alors qu'elle n'est pas encore actualisée dans l'ensemble de la catégorie) et chez les membres de l'enseignement, des professions libérales, etc... (où elle a déjà nettement passé dans les faits) (5). Une forte corrélation apparaît entre ces données et celles relatives à l'étendue de la famille.

---

(1) Il y a des cas de polygamie, mais ils sont rarement avoués.

(2) Elle est limitée évidemment par la structure démographique de la population (nombre de femmes disponibles).

(3) Rappelons les problèmes soulevés par la « dot » et les dépenses accessoires du mariage. Les réactions des jeunes et de certains éléments musulmans en faveur d'un « pacte matrimonial » ont, dans une certaine mesure, stabilisé la situation.

(4) Au-dessous de 30-35 ans.

(5) Moins cependant que les chiffres globaux ne le laisseraient prévoir. Les chrétiens, qui ne sont que 11 % de l'ensemble de notre population, sont 20 % des employés et fonctionnaires supérieurs et 15 % des membres de l'enseignement, des professions libérales, etc...

E. — Dans le même sens général sont les variations du pourcentage des mariages interethniques selon les catégories socio-professionnelles. Pour l'ensemble de notre population, nous trouvons : chez les monogames (696 familles), 71 % de ménages où la femme est du même groupe ethnique que le mari, 29 % où elle est d'un groupe ethnique différent ; chez les polygames à deux et trois femmes (228 familles), 43 % de ménages où toutes les femmes sont du même groupe ethnique que le mari, 57 % de ménages où au moins une femme est d'un groupe ethnique différent. Les tableaux suivants donnent la répartition par catégories socio-professionnelles :

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	NOMBRE DE FAMILLES restreintes monogames	FEMMES DU MÊME GROUPE ETHNIQUE que leur mari		FEMMES D'UN GROUPE ETHNIQUE différent de celui du mari	
		T	%	T	%
Cultivateurs, pêcheurs. . .	16	14	87%	2	13%
Manœuvres, domestiques.	81	68	84%	13	16%
Ouvriers et artisans. . . .	214	152	71%	62	29%
Agents de maîtrise. . . .	11	5	45%	6	55%
Fonctionnaires et employés subalternes	208	136	65%	72	35%
Fonctionnaires et employés supérieurs.	29	19	64%	10	36%
Enseignement, professions libérales, etc.	47	28	59%	19	41%
Commerçants, transporteurs, etc. . .	47	65	84%	12	16%

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	NOMBRE DE FAMILLES restreintes polygames (2 et 3 f.)	TOUTES LES FEMMES DU MÊME GROUPE ETHNIQUE que le mari		AU MOINS UNE FEMME D'UN GROUPE ETHNIQUE différent de celui du mari	
		T	%	T	%
Cultivateurs, pêcheurs. . .	7	3	43%	4	57%
Manœuvres, domestiques.	14	7	50%	7	50%
Ouvriers et artisans. . .	75	36	48%	39	52%
Agents de maîtrise. . . .	10	3	30%	7	70%
Fonctionnaires et employés subalternes	57	25	44%	32	66%
Fonctionnaires et employés supérieurs.	10	2	20%	8	80%
Enseignement, professions libérales, etc.	5	2	40%	3	60%
Commerçants, transporteurs, etc. . .	45	19	42%	26	58%

1° Le premier tableau est plus significatif. En effet, le nombre des familles polygames est trop faible en valeur absolue dans certaines catégories pour qu'une distorsion ne soit pas à redouter, dans les conditions où a été réalisée l'enquête. De toute façon, le fait que l'unique épouse (ou la première épouse de polygames potentiels) soit d'un groupe ethnique différent de celui de leur mari, est plus important que s'il s'agit d'une seconde ou d'une troisième épouse de polygame.

2° En ce qui concerne les monogames, les catégories : cultivateurs, manœuvres, commerçants, sont nettement au-dessous de la moyenne (29%). Les ouvriers et artisans atteignent exactement cette moyenne. Ils forment également, chez les polygames, un groupement assez net, caractérisé par le maintien des valeurs ethniques. Un problème se pose cependant ici : les agents de maîtrise, contrairement à ce que nous avons précédemment constaté, ne s'intègrent pas à ce groupe. Les facteurs d'explication de ce fait en apparence aberrant nous manquent. Des enquêtes ultérieures tenteront de l'éclaircir.

3° La catégories des employés et fonctionnaires subalternes se rapproche plus nettement ici de celles des employés et fonctionnaires supérieurs, des membres de l'enseignement, des professions libérales, etc... Dans cet ensemble, les valeurs ethniques, et ceci est confirmé par d'autres enquêtes, tendent à jouer un rôle moins important ; elles sont loin cependant d'un effacement complet (1).

4° Il faudrait cependant nuancer cet exposé en étudiant les comportements prévalant dans les différents groupes ethniques (2). On constate que la situation varie en fonction : d'une part de l'importance numérique du groupe dans la ville ; d'autre part de l'éloignement de la région d'origine, enfin de facteurs particuliers de fermeture du groupe (préjugés raciaux, religion, etc.). Ainsi, nous trouvons, parmi les groupes où la moyenne des mariages interethnique n'est pas atteint : les Cap-Verdiens, les Maures, les Diola, les Sérères et également les Wolof, chez lesquels l'endogamie ethnique est la plus nette. Parmi ceux où la proportion de mariages interethniques dépasse nettement la moyenne : les Bambara, les groupes originaires des territoires du Sud, et, fait inattendu, les Lebou, ce qui confirme bien l'affaiblissement du particularisme ancien et le mélange (qui s'accélère) avec l'élément Wolof. Remarquons

---

(1) Voir plus loin quelques notes sur la composition des groupes d'amis.

(2) Il faut tenir compte du fait que les groupes ethniques, sauf les plus importants numériquement, ne sont pas régulièrement répartis entre les catégories socio-professionnelles. Nous renverrons ici à notre communication déjà citée, qui a été préparée pour la Conférence d'Abidjan de septembre 1954.

enfin que, dans de nombreux cas, si les époux ne sont pas du même groupe ethnique, ils sont néanmoins originaires de la même région : c'est le cas pour la plupart de nos enquêtés originaires du Dahomey et du Togo.

F. — Il nous faut voir brièvement l'aspect qualitatif de la composition des groupes familiaux dépassant le cadre de la famille restreinte : nous avons signalé quelles limites sont posées à l'utilisation de données purement quantitatives. Cette composition est très diverse, et très changeante dans le temps.

1° Voici les types dominants qui ont été rencontrés, par ordre de fréquence décroissante :

a) La relation neveu-oncle utérin, et plus rarement la relation neveu-oncle consanguin, sont à la base de la formation de nombreux groupements. En particulier chez les Wolof et les Lebou, le rôle éducatif de l'oncle utérin persiste, et il est fréquent que celui-ci ait à charge ses neveux jusqu'à l'adolescence, que le père réside ou non en ville (1). On constate ce fait souvent dans l'ensemble des catégories où la vigueur des institutions traditionnelles est, nous l'avons vu, la plus grande (cultivateurs, manœuvres, ouvriers, commerçants) ; mais il est repérable partout.

b) Un autre type fréquent est celui des groupements de collatéraux de la même génération, consanguins ou utérins (frères au sens classificatoire). Il éclate fréquemment lorsque les frères plus jeunes se marient ; il est plus instable s'il s'agit de « frères » à un degré éloigné.

c) On rencontre, dans un plus petit nombre de cas, la famille étendue typique, où les fils mariés — et parfois, à titre temporaire ou définitif, les filles mariées (2) — ne forment pas de maisonnées séparées. La segmentation de ces groupes intervient constamment — il se pose une question d'espace disponible — mais son importance est parfois tempérée par le maintien de la situation de voisinage. Père et mère âgés sont souvent à charge, et le rôle de chef de famille de fait a été partiellement transféré au fils aîné.

---

(1) Les neveux ainsi hébergés représentent une forte proportion de la catégorie des « enfants adoptifs ». Les autres types de relations couvertes par le terme d'adoption dans l'usage commun sont : celles entre le tuteur et des enfants orphelins (de frères ou de parents plus éloignés), celles entre le tuteur et des enfants qui lui sont confiés pendant le temps de scolarité par des parents résidant hors de la ville.

(2) Le cas où le mari est logé par sa femme ou par la famille de celle-ci, propriétaire de la maison, se rencontre fréquemment, mais moins que, par exemple, à Saint-Louis. Il s'agit d'un mariage matrilocal de fait, non institutionalisé.

d) La parenté par alliance est également un facteur de groupement. On trouve le plus fréquemment des collatéraux de l'épouse, plus rarement ses ascendants. On est ramené en partie au cas précédent (1).

e) On trouve enfin, vivant avec la famille restreinte, des parents éloignés ou des « amis » qui, dans la plupart des cas, sont au moins liés à cette famille par la parenté ethnique. Mais ces relations beaucoup plus lâches rendent compte surtout de la formation des groupes de célibataires.

2° Deux cas typiques de variations dans le temps seront donnés à titre d'illustration. Le premier exemple est celui d'une famille d'ouvrier spécialisé, le second celui d'une famille d'employé subalterne. Les salaires des chefs de famille sont, dans les cas choisis, sensiblement égaux.

a) Cette famille est d'origine Toucouleur mais, par une suite de mariages, s'est étroitement liée à des groupes Wolof. Le noyau de la famille restreinte est composé du mari, de son épouse et des trois enfants de celle-ci. La mère du chef de famille, veuve, habite en permanence avec son fils. Les changements suivants dans la composition de la maisonnée ont été observés d'août 1953 à mai 1954 :

— août : un hôte a été hébergé trois semaines, à la fois en qualité de parent éloigné et de marabout ;

— septembre : le frère du chef de famille, commerçant ambulant, s'est installé pour six semaines à Dakar ; il n'était pas entièrement à la charge de son frère ;

— octobre : le fils d'un cousin utérin du chef de famille lui a été confié pour l'année scolaire ; il n'est pas entièrement à la charge de son parent ;

— décembre : deux cousins qui travaillent saisonnièrement à Dakar sont venus de la région du fleuve ; le premier a trouvé du travail, a été débauché en mars, mais il est demeuré jusqu'en mai ; le second n'a effectué que des travaux occasionnels, et est reparti en avril ; ils ont été l'un et l'autre à la charge de leur parent pendant au moins un tiers de leur séjour.

On voit donc comment l'exercice de diverses obligations découlant des liens de parenté a fait varier au cours de l'année le volume de la famille. Le nombre des adultes vivant entièrement ou partiellement sur un unique salaire est passé de trois au minimum à cinq au maximum.

(1) Voir note précédente.

b) La seconde famille est Lebou. Elle comprend de façon permanente le mari, une de ses deux épouses, les deux enfants de celle-ci (la seconde épouse, avec ses deux enfants, habite un autre secteur du même quartier), un neveu utérin, et une sœur de l'épouse. Les changements suivants ont été constatés pendant cette période (compte non tenu de nombreuses visites très courtes de parents habitant les environs de Rufisque) :

— septembre : le frère cadet du chef de famille revient, son service militaire accompli ; il ne trouvera de travail qu'en mars, et continuera d'ailleurs à habiter avec son frère ; jusque là, il n'y aura qu'un seul salaire.

— décembre : la seconde épouse part pour un séjour chez ses parents et laisse son fils aîné, écolier, à la garde de sa co-épouse ; ceci ne représente pas en fait un accroissement de charge ;

— février : à la suite du décès de leur père, le jeune frère de l'épouse la rejoint.

On a donc eu, durant cette période, d'abord trois puis quatre adultes vivant sur un seul salaire, et ensuite quatre adultes vivant sur deux salaires.

G. — On voit par ces exemples combien un « instantané » de la situation ne fournit qu'un tableau approché de l'ensemble des faits. Les pages précédentes ont montré qu'il en dessine cependant les grandes lignes : il est donc possible de poser quelques remarques en guise de conclusions.

1° *La situation n'est pas fixée.* La famille restreinte tend nettement à constituer un milieu de vie plus clos que dans le cadre traditionnel, et à coïncider avec la maisonnée. Mais cette tendance, même dans les catégories plus occidentalisées, est loin d'avoir fait partout reculer les formes traditionnelles. Les obligations fondées sur la parenté au sens large sont encore fortement senties. Mais on a vu qu'un premier pas vers leur affaiblissement graduel est déjà franchi, avec la transformation du caractère des groupements de fait (étendue, structure, etc.). Sans doute, entre les valeurs reconnues par les membres de ces sociétés et les structures nouvelles nées de transformations imposées de l'extérieur, un écart subsistera longtemps encore. Quant à la structure de la famille restreinte, la proportion des polygames, pour l'ensemble des cas étudiés, semble être au niveau moyen qu'elle atteint dans une population démographiquement normale. Cependant, une régression de la polygamie paraît amorcée dans les catégories qui représentent une élite de type nouveau, instruite à l'occidentale.

2° *Les variations dans l'étendue et la structure, aussi bien du groupe large de parents que de la famille restreinte, ne sont pas liées de façon constante aux différences de niveau de vie.* Les situations

peuvent être très variables à ressources égales (1). La relation n'est bien marquée (2) que dans les catégories qui ont dans l'ensemble le même genre de vie. La distinction qui s'est imposée entre deux groupes de catégories correspond à ce dernier fait. Cependant, la limite est inégalement nette selon les phénomènes envisagés. On trouve le problème des persistances culturelles à travers les changements de structure et de genre de vie en cours de consolidation.

3° *L'entrée, au moins partielle, dans le « milieu technique » occidental apparaît un facteur de transformation beaucoup moins important que l'instruction scolaire.* Les ouvriers spécialisés se situent encore en majorité dans le groupe le plus traditionnaliste, seuls les agents de maîtrise approchant, par certaines formes de leur comportement moyen, une position intermédiaire. Cependant, le niveau d'instruction lui-même n'est encore que timidement déterminant, sauf dans la catégorie : membres de l'enseignement, professions libérales, etc. La relation entre le niveau des études et le genre de vie, si elle tend à s'affirmer, n'est pas, dans tous les cas, directe.

III

Le groupe de parents ne coïncide plus avec l'unité locale. Ni le quartier, ni le secteur, ni l'îlot, ni dans certains cas le « carré » ne sont plus ethniquement homogènes. Quel est dans ce cas le rôle social du voisinage ? Dans quelles conditions celui-ci crée-t-il des relations de type nouveau qui s'intégreraient au nouveau « pattern » urbain ? Les groupes d'amis se formaient essentiellement dans le cadre de la classe d'âge (3), par conséquent du groupe ethnique (et souvent du groupe de parents au sens large). Quelle est maintenant dans leur constitution l'influence, entre autres facteurs nouveaux, du facteur de voisinage ? Telles sont les principales questions auxquelles nous donnerons des premiers éléments de réponse, très sommaires.

A. — L'unité de voisinage ne constitue pas, comme dans les quartiers de village, un groupement structuré. La diminution de la mobilité et de l'hétérogénéité conditionnent, dans le cadre du quartier comme dans celui de l'îlot, la création d'un milieu de vie commune. Mais, particulièrement dans Médina, les quartiers ne représentent qu'un découpage artificiel, et n'ont point de centres nettement

(1) Comme l'ont bien montré les enquêtes sur les budgets familiaux menées à Thiès.

(2) Et beaucoup moins, comme nous l'avons vu, en ce qui concerne les faits de « parasitisme familial ».

(3) Voir, par exemple, G. Balandier et P. Mercier, *op. cit.*

marqués (du commerce, des loisirs, etc.). La faiblesse de l'autorité et du prestige des chefs de quartier est un autre aspect de ce fait. Quant aux éléments plus petits, groupes d'îlots, îlots, carrés, leur transformation en communautés de voisinage basées sur un minimum de permanence de leurs composantes est inégalement avancée. L'étude d'un certain nombre d'îlots nous a permis de distinguer plusieurs types. Dans le premier, la presque totalité des gens se connaissent (1), ils se visitent souvent, s'entraident, ont éventuellement des loisirs communs. Dans le type opposé, il y a très peu de contacts personnels et d'entraide, et l'on connaît à peine les noms des voisins, même immédiats. Un type intermédiaire est celui où les relations de voisinage sont réduites à de très petits cercles, les relations dispersées à travers la ville conservant cependant plus d'importance. Il semble que ce soit le cas le plus fréquent. Nous décrirons sommairement un îlot de ce type.

Il est souvent malaisé de dégager du réseau complexe des relations entre les habitants d'un îlot celles qui sont fondées sur le pur voisinage. Dans de nombreux cas, le fait du voisinage est éclipsé, comme facteur d'explication, par la parenté, la parenté par alliance, l'appartenance au même groupe ethnique, à la même obédience religieuse, à la même profession ; certains autres faits sont ambivalents : par exemple l'appartenance à une même association. Dans l'étude que nous avons faite d'un certain nombre d'îlots de Médina, nous avons tenté d'isoler le facteur voisinage, à différents niveaux de participation à des activités communes. Nous avons retenu essentiellement : les visites réciproques, les groupes de conversation, l'entr'aide (prêts, etc.), les relations entre les femmes, les groupes de jeux des enfants. Les relations de simple politesse ne sont pas retenues. Nous avons envisagé successivement les relations à l'intérieur du carré — quand celui-ci n'est pas habité par une seule famille — et les relations à l'intérieur de l'îlot. C'est, dans ce dernier cas, poser une limite un peu arbitraire : la rue n'est pas une frontière, mais une zone de rassemblement. Le rôle social de celle-ci n'a pu encore être étudié complètement.

Dans l'îlot que nous prendrons pour exemple, douze carrés sur quatorze ont été étudiés ; les habitants des deux autres carrés étaient en voyage ou ont refusé de se prêter à l'enquête. L'ensemble de l'îlot est très hétérogène ethniquement, mais cependant à nette dominante Wolof-Lebou (2). Il comprend 39 groupes familiaux (représentant 199 personnes) et 11 célibataires isolés, locataires de certaines des familles précédentes. Cinq de ces célibataires ne résident

(1) Il est très facile d'y retrouver une personne dont on ne connaît pas l'adresse exacte.

(2) Six chefs de famille qui étaient manifestement Lebou ont persisté à se déclarer Wolof. *Cf. supra.*

à Dakar que saisonnièrement, mais en principe toujours au même endroit. La répartition des chefs de famille par groupes ethniques s'établit de la façon suivante : 28 Wolof, 4 Lebou, 5 Toucouleur, 1 Sarakolé, 1 Socé. Parmi les célibataires isolés, on a : 5 Wolof, 2 Toucouleur, 2 Socé, 1 Bambara, 1 Soussou.

1° L'étude des relations à l'intérieur des carrés montre une certaine variété de situations. Ces carrés se répartissent en plusieurs types par leur composition :

— Carrés composés d'un seul groupe familial : groupe étendu de parenté basé sur la relation neveux-oncle utérin (B). famille restreinte (E) ;

— Carrés composés de groupes familiaux restreints, mais ayant entre eux des liens de parenté collatérale éloignés (J) ;

— Carrés composés de groupes familiaux restreints ou étendus liés par la seule parenté ethnique (A et N) ;

— Carrés groupant des familles restreintes de groupes ethniques différents (F, G) ;

— Carrés groupant des familles restreintes et des isolés, tous de même groupe ethnique (L) ;

— Carrés groupant des familles restreintes et des isolés, et ethniquement variés (C, D, K, M).

Les carrés des deux premiers types ne nous retiendront pas : la solidarité familiale y joue à plein. Dans les autres, la situation est très variable. Les relations fréquentes existent partout au niveau des enfants (groupes de jeux), moins fréquemment au niveau des femmes, moins fréquemment encore au niveau des hommes. Envisageons essentiellement les relations qui ne sont pas sous-tendues par la communauté ethnique.

a) Les célibataires, sauf lorsqu'ils sont du même groupe ethnique que certaines des familles du carré (1 cas, dans le carré D), participent peu à la vie du carré ; la plupart mangent à l'extérieur et ne passent que la nuit à la maison. L'entraide s'exerce peu à leur endroit ; la majorité ont déclaré avoir recouru, en cas de maladie, à l'aide d'amis — presque toujours du même groupe ethnique — de l'extérieur. Dans un seul cas (carré K), les célibataires — d'ailleurs du même groupe ethnique — forment un groupe mangeant en commun, sortant en commun, etc. ; la cuisine leur est faite par une vieille femme — également du même groupe ethnique — veuve, qui vit avec ses enfants.

b) A l'intérieur du carré, la disparité ethnique entre les familles n'est pas exclusive des formes minima d'entraide (prêts d'ustensiles, petits achats, garde d'enfants, etc.). Un seul cas de ménage n'ayant pratiquement pas de relations avec le reste du carré, celui d'une famille Sarakolé (carré F).

c) Les cas extrêmes d'entraide, par contre, ne sont repérables qu'entre familles apparentées ou au moins du même groupe ethnique. Ainsi, dans les carrés I, N, D, on trouve un chômeur marié et père de famille temporairement pris en charge par ses cousins (carré I) ou par ses voisins qui n'ont avec lui qu'une parenté au sens le plus large possible du terme (carrés D et N).

d) La communauté de jeux des enfants se retrouve partout à l'intérieur des carrés, les différences ethniques n'intervenant nullement. Ceci, et d'autres éléments comme la vie dans les cours, les rencontres quotidiennes au point d'eau, font que les femmes ont finalement beaucoup plus de contacts personnels que les hommes. Le seul cas de femme vivant relativement isolée est celui de la femme Sarakolé déjà signalée.

2° Le tableau est un peu différent lorsqu'on passe au cadre plus large de l'îlot. Celui-ci se divise d'ailleurs longitudinalement, les relations étant nettement plus fréquentes entre les carrés qui donnent sur la même rue. Il faut cependant y apporter des nuances.

a) Les groupes de jeux des enfants sont encore les plus larges et ni le groupe ethnique, ni d'autres éléments différentiels ne paraissent jouer un rôle dans leur formation, mais seulement la proximité et les affinités individuelles.

b) En ce qui concerne les femmes, les contacts que nous avons signalés plus haut : conversations au point d'eau, etc., intéressent pratiquement tout l'îlot. Par contre, les visites, l'entraide éventuelle ont lieu presque exclusivement entre parentes, parentes par alliance et femmes du même groupe ethnique.

c) Nous avons examiné, pour les hommes, la composition des groupes d'amis. Dans la plupart des cas, la majorité des amis était dispersée à travers la ville, ces amis étant soit du même groupe ethnique, soit du même groupe de travail soit membres d'une même association — ces facteurs pouvant être tous réunis, ou réunis deux à deux. Sur les 32 chefs de famille-hommes, 8 n'avaient pas d'amis dans le voisinage (îlot et ses environs immédiats — les apparentés étant évidemment exclus). Parmi les 24 autres, on en comptait 15 dont tous les amis du voisinage étaient en même temps membres du même groupe ethnique ; pour 5 autres, ils étaient soit du même groupe ethnique, soit membres du même syndicat ; pour 2 autres, ils étaient soit du même groupe ethnique, soit membres de la même association religieuse. Seuls, les deux chefs de famille Lebou, les plus anciennement installés de l'îlot et jouissant d'un certain prestige, avaient de nombreux amis dans le voisinage ; ceux-ci, en majorité, n'appartenaient pas au groupe Lebou, ni n'étaient membres d'un même groupe structuré. Le facteur de voisinage proprement dit ne paraissait rendre compte, pour l'ensemble de nos gens, que des relations de type plus superficiel. La commune obédience religieuse ne

joue pas un rôle essentiel : ses limites coïncident rarement avec les limites du groupe d'amis. Cependant, les associations religieuses sont pratiquement les seules qui reposent dans un certain nombre de cas sur une base locale. L'importance des liens professionnels (au sens large, y compris l'activité syndicale), et surtout celle des liens ethniques, sont capitales.

B. — Dans ce domaine, on voit pourtant apparaître des différences de comportement, entre les catégories socio-professionnelles, qu'il est important de noter pour compléter les données qui précèdent. On voit se dessiner des distinctions qui, dans l'ensemble, vont dans le même sens que celles rencontrées dans la deuxième partie de ce travail. Dans notre population enquêtée par questionnaires, on trouve : 13 % des enquêtés qui ont moins de 10 % de leurs relations appartenant au même groupe ethnique qu'eux ; 29 % qui en ont moins de 30 % ; 57 % qui en ont moins de 50 % ; 11 % qui en ont 100 %. Le tableau suivant indique la répartition par catégories socio-professionnelles :

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	POURCENTAGE DES RELATIONS APPARTENANT AU MÊME GROUPE ETHNIQUE			
	Moins de 10 %	Moins de 30 %	Moins de 50 %	100 %
Cultivateurs, pêcheurs	11 %	26 %	50 %	7 %
Manœuvres, domestiques	7 %	19 %	41 %	21 %
Ouvriers et artisans	13 %	33 %	64 %	10 %
Employés et fonctionnaires subalternes	14 %	33 %	60 %	11 %
Employés et fonctionnaires supérieurs	17 %	34 %	61 %	7 %
Enseignement, professions libérales, etc.	26 %	40 %	72 %	6 %
Commerçants, transporteurs, etc.	6 %	17 %	41 %	17 %

Nous trouvons donc un premier groupe où le rôle joué par l'appartenance ethnique dans la formation du groupe d'amis est plus important qu'il ne l'est en moyenne : les manœuvres et domestiques, les commerçants et transporteurs. Situation inverse chez les employés et fonctionnaires supérieurs, et, plus accentuée encore, chez les membres de l'enseignement et des professions libérales. Les cultivateurs s'ajoutent cependant à ce groupe ; la plupart sont Lebou, et ces chiffres rendent bien compte d'une part de la perte de leur particularisme devant la poussée Wolof, d'autre part du rôle plus

important joué chez eux par les facteurs de voisinage. Un groupe moyen est constitué par : les employés et fonctionnaires subalternes, et, beaucoup plus nettement que dans les autres domaines envisagés, les ouvriers et artisans.

Quelques remarques sont nécessaires. Le facteur de regroupement ethnique conserve son importance dans toutes les catégories, quoiqu'inégalement. Le dépouillement des données relatives au facteur de voisinage fournies par cette même enquête n'est pas achevé ; les premiers résultats semblent confirmer ceux obtenus dans nos enquêtes monographiques : il ne joue en soi qu'un rôle réduit, ne faisant que renforcer des liens d'une autre origine. Au contraire, l'appartenance au même milieu professionnel, à une même association syndicale, culturelle, sportive, etc. (1), sont des facteurs importants dans la formation des groupes d'amis. Ajoutons enfin que les comportements moyens des groupes ethniques sont fort variables. Leur répartition, cependant, ne coïncide pas exactement avec celle que nous avons dessinée dans le domaine des mariages interethniques. Seuls groupes chez lesquels l'importance du facteur ethnique est nettement plus grande qu'en moyenne : les Maures, les Peul, les Toucouleur, les Sarakolé ; elle est par contre légèrement inférieure chez les Wolof et les Bambara, moyenne chez les Sérère, les Diola, les Soussou, les Cap-Verdiens. Les divergences partielles entre ces deux ordres de données (2) posent en elles-mêmes un problème qui fera l'objet d'enquêtes ultérieures.

***

Nous avons étudié essentiellement la population permanente de la ville, d'ailleurs inégalement stabilisée. Il resterait à compléter ces données par l'examen des problèmes que pose la population saisonnière, et, plus généralement, la population flottante. C'est dans cette minorité que l'on peut parler réellement de faits de *détribalisation*, au sens de pure dégradation du rôle des anciens cadres sociaux. Au contraire, nous avons vu que, dans la population permanente, *les structures de parenté et l'appartenance ethnique* (3) jouaient un rôle considérable. Certes, un nouvel équilibre n'est pas atteint partout, et nous avons remarqué que ces structures de parenté n'étaient pas toujours adaptées aux conditions de vie urbaine. Mais on est loin d'avoir affaire à une masse amorphe. Là où on peut parler

(1) L'étude du rôle des associations est réservée pour un autre travail.

(2) Cf. II, E, 4.

(3) Il faudrait examiner aussi le rôle joué par les associations à base ethnique ou régionale.

de détribalisation, chez les élites de type nouveau, ce n'est pas dans un sens purement négatif. La phase de crise des institutions traditionnelles n'est pas complètement dépassée. *Mais la phase de reconstruction des institutions est commencée :* des comportement moyens qui impliquent un certain équilibre dans de nouveaux cadres peuvent déjà être décelés.

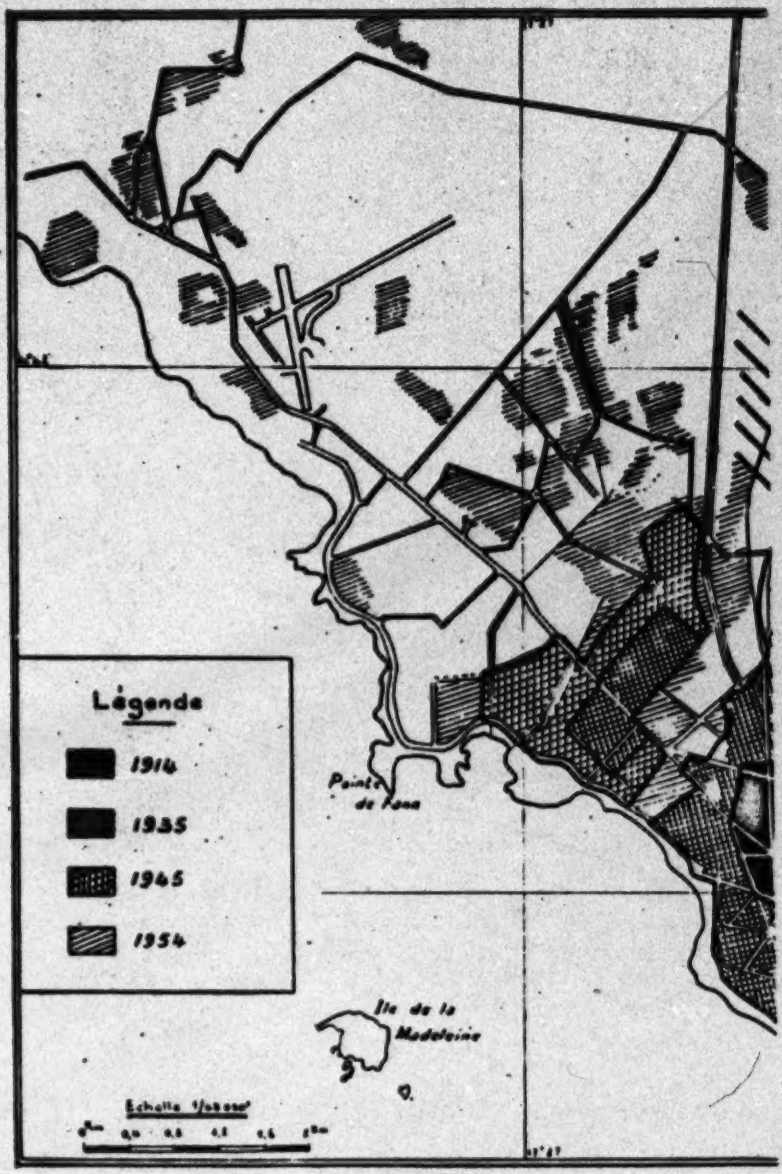

FIG. 1.

Etapes du développement de Dakar.

CATALOGUED

[f 40 - A1]

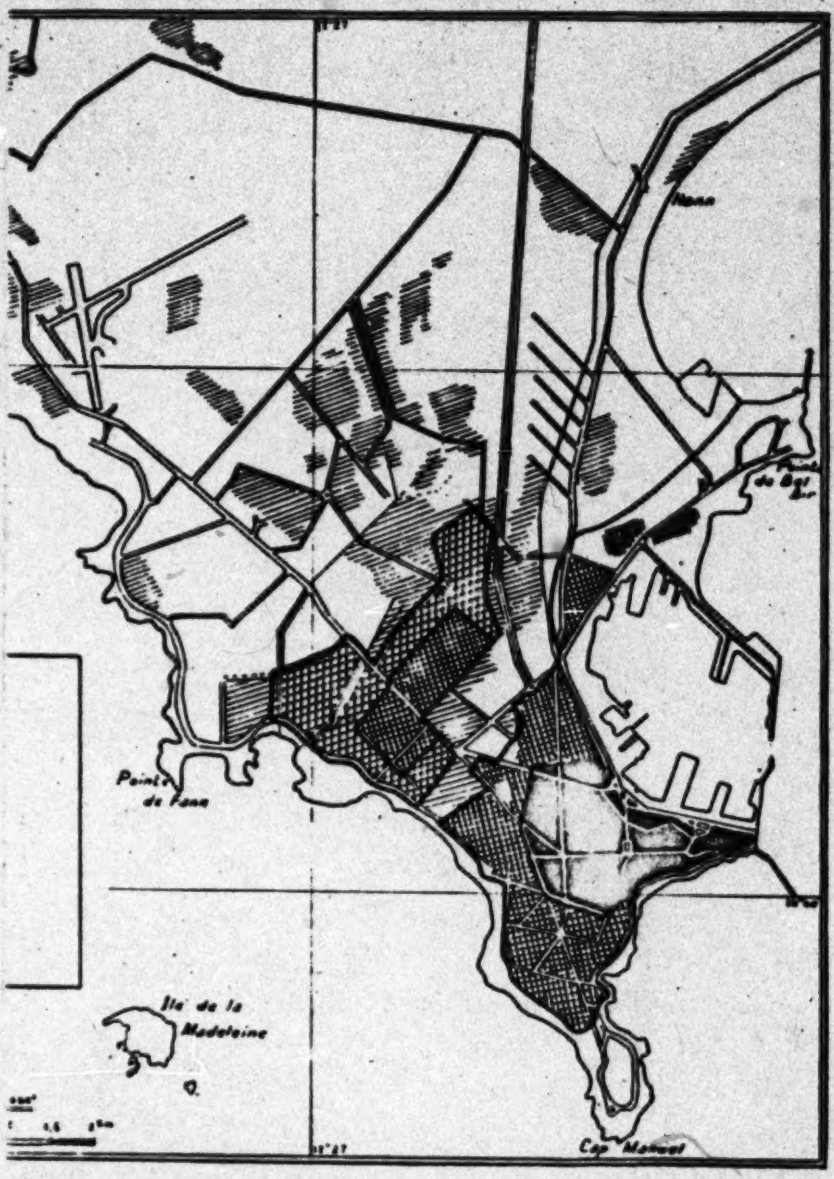

FIG. 1.

Etapes du développement de Dakar.

[P40-A2]

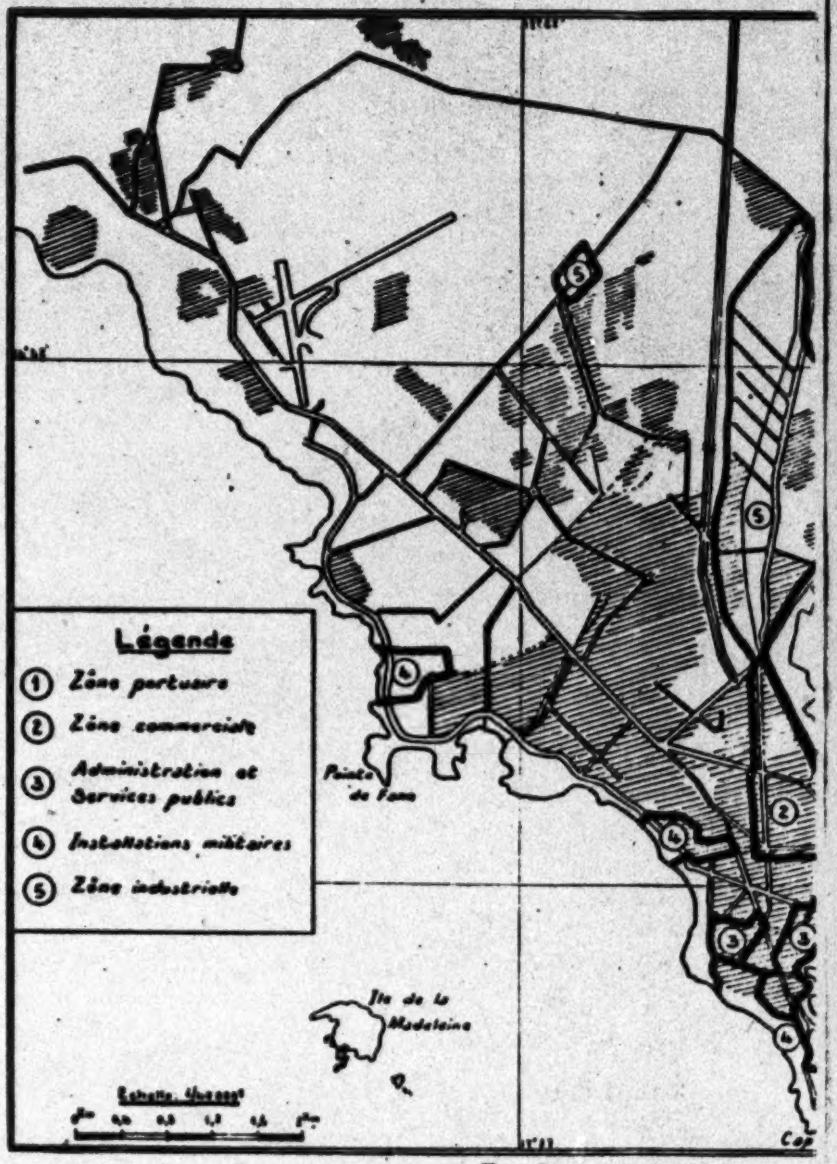

FIG. 2.
Zones fonctionnelles dans l'agglomération dakaroise.

CATALOGUED

[940 - B 1]

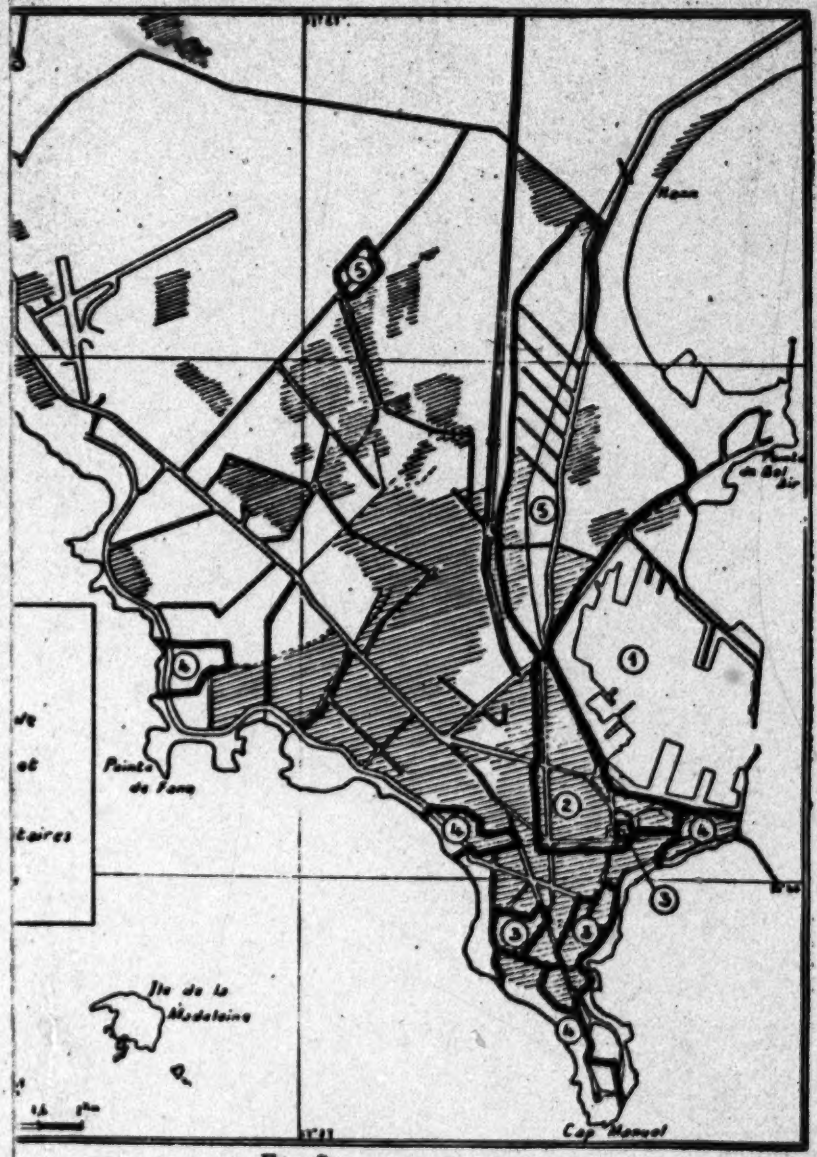

FIG. 2.
Zones fonctionnelles dans l'agglomération dakaroise.

[p40-B2]

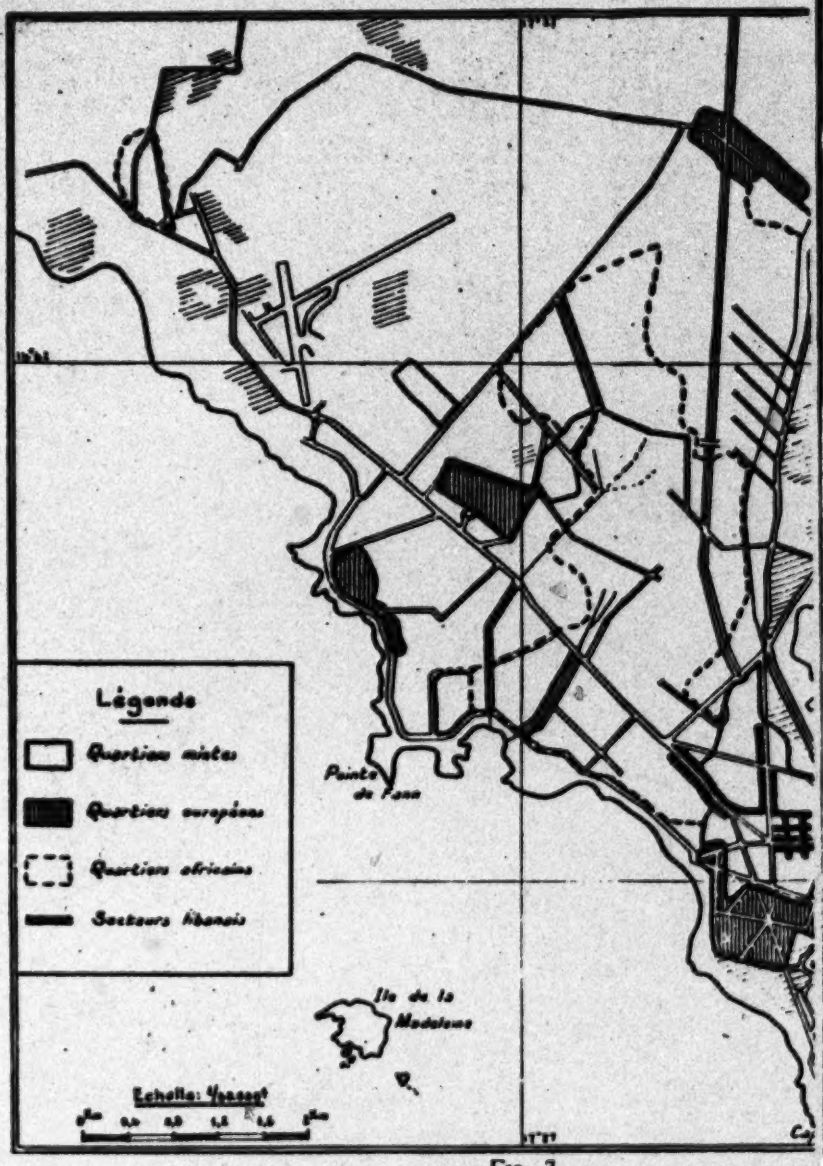

FIG. 3.
Répartition de l'habitat dakarois.

[p40-C1]

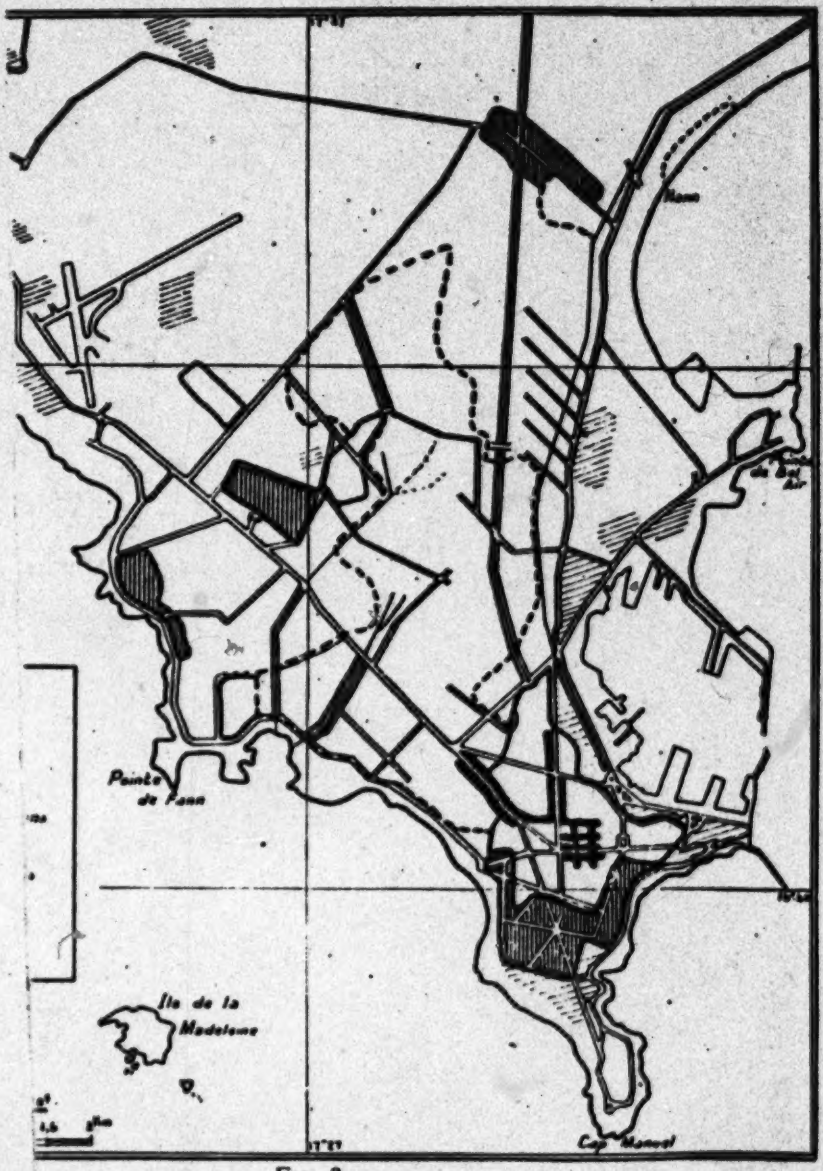

FIG. 3.
Répartition de l'habitat dakarois.

[fp 40-C2]

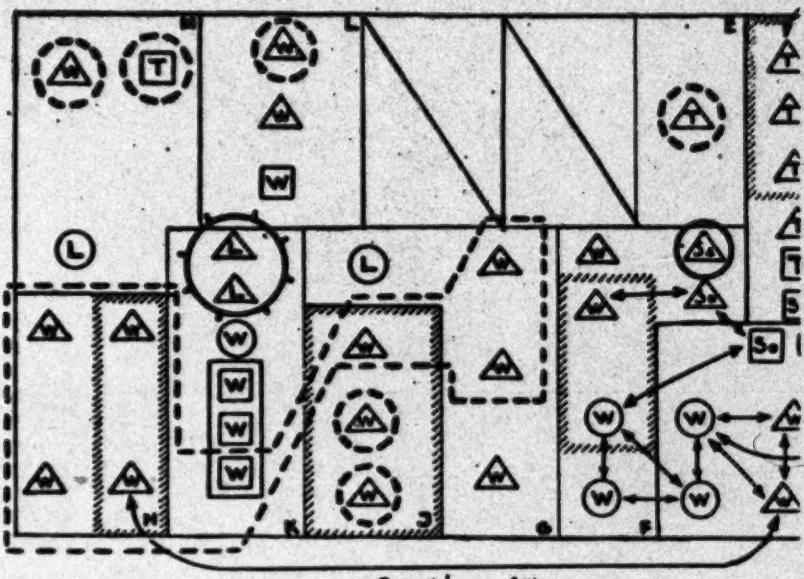

Hommes chefs de famille	△	Wolof	W
Femmes chefs de famille	○	Lebou	L
Célibataires	□	Toucouleur	T
Groupes d'apparentés		Sarakolé	Sa

Exemple d'un groupe de relations.

Exemple de relations entre personnes de deux carrés voi

Familles ayant des relations dans tout le voisinage.

Familles n'ayant, en dehors du carré, pas de relations

Personnes sans relations dans le voisinage.

FIG. 4.

[p40 - D1]

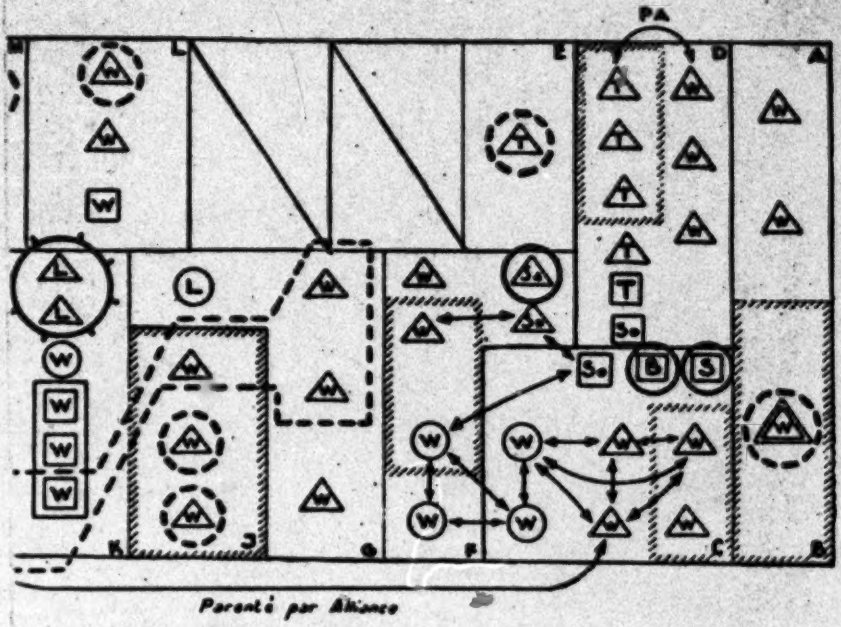

nille △ Wolof W Soré So

nille ○ Lebou L Soussou S

□ Toucouleur T Bambara B

Sarakolé Sa

Exemple d'un groupe de relations.

Exemple de relations entre personnes de deux carrés voisins.

Familles ayant des relations dans tout le voisinage.

Familles n'ayant, en dehors du carré, pas de relations dans l'îlot.

Personnes sans relations dans le voisinage.

FIG. 4.

[p 40 - D2]